

➤ Pompiers urgences ☎ 118

Raccordement d'installation d'alarmes automatiques

➔ Veuillez communiquer le numéro de raccordement (AlarmNet) **32xxxx** lors de votre appel ou dans votre courriel s.v.p.

• Information générale

Bureau technique ☎ 022 418.79.30
..... @ bt.sis@sisge.ch

• Mise hors service longue durée*

Bureau technique ☎ 022 418.79.30

• Mise en test, test flag ou hors service**

Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) ☎ 022 418.71.96

Suspension de la transmission d'alarme pour tous les critères :

* « + » d'une semaine consécutive (jour & nuit).

⚠ Une demande de modification/extension avec les plans à jour, devra être déposée pour remettre EN SERVICE la transmission d'alarme.
La redevance reste due.

** La journée (max. une semaine consécutive).

⚠ Réactivation en fin de journée sur appel
La redevance reste due.

FAQ

- Mettre à jour la liste des personnes représentantes de l'objet surveillé ?

✉ Écrire ou télécharger le formulaire et l'envoyer @ bt.sis@sisge.ch

- Mettre à jour la mise en passe du trousseau de votre site confié au Groupement SIS ?

✉ Écrire @ bt.sis@sisge.ch

- Annoncer un changement d'adresse, de raison sociale ou de changement de société de gérance ?

✉ Écrire @ bt.sis@sisge.ch

Procédure « Changement de preneur d'abonnement »

1. Prendre contact avec votre installateur d'alarme pour remplir une demande de changement de preneur d'abonnement.
2. L'installateur d'alarme transmet la demande signée au bureau technique.

Le preneur d'abonnement sera libéré de toutes obligations envers le Groupement SIS, uniquement lorsque le bureau technique sera en possession du formulaire de demande de changement de preneur d'abonnement, dûment signé par le nouveau repreneur et l'installateur d'alarme.

Sans ce formulaire, le preneur d'abonnement reste responsable auprès du Groupement SIS pour gérer l'exploitation de l'installation, le paiement des frais lors de fausses alarmes, de la redevance annuelle et tous autres frais qui en découlent.

La redevance annuelle peut être remboursée prorata temporis. Les autres émoluments déjà perçus par le Groupement SIS ne sont pas sujets à restitution.

- Solliciter une séance d'avant-projet, dans le but de raccorder l'objet surveillé à notre centrale, selon préavis de la Police du feu ?



Écrire

@ avant-projet.sis@sisge.ch

- Demander un rapport d'intervention ?



Écrire

@ rapports.sis@sisge.ch

- Résilier votre raccordement d'installation d'alarmes automatique ?



Envoyer



un courrier signé

Procédure « Demande de résiliation du raccordement d'alarme automatique »

1. Prendre contact avec la Police du Feu pour annoncer la résiliation du raccordement d'installations d'alarmes automatiques au Groupement SIS.
2. Prendre contact avec votre installateur d'alarme pour effectuer les travaux nécessaires au débranchement de tous les critères sur site.
3. Envoyer un courrier de résiliation signé au bureau technique du Groupement SIS.

Le raccordement d'installations d'alarmes automatiques sera résilié à la date où l'installateur d'alarme, débranchera physiquement sur site tous les critères du transmetteur d'alarme au Groupement SIS (date indiquée sur la lettre de débranchement).

Dans l'attente de la coupure définitive, le preneur d'abonnement reste responsable auprès du Groupement SIS pour la gestion de l'exploitation de l'installation, le paiement des frais lors de fausses alarmes, de la redevance annuelle et tous autres frais qui en découlent.

La redevance annuelle peut être remboursée prorata temporis. Les autres émoluments déjà perçus par le Groupement SIS ne sont pas sujets à restitution.

A TÉLÉCHARGER SOUS : <https://www.sisge.ch/fr/bureau-technique>

SOUS « LE SERVICE ; DIVISION ETAT-MAJOR ; le bureau technique »



SE RACCORDER À LA CETA DU GROUPEMENT SIS

Conditions générales de raccordement - alarmes - SIS

Procédure de raccordement des installations d'alarmes automatiques à la CETA

Formulaire de demande de raccordement des installations d'alarmes automatiques à la CETA du Groupement SIS

Liste des personnes représentantes de l'objet surveillé

EXEMPLE D'UN DOSSIER D'INTERVENTION D'ALARME AUTOMATIQUE

Charte graphique pour la réalisation des plans d'intervention - Groupement SIS

Symboles et étiquettes pour la réalisation de plans d'intervention

RÈGLEMENTS

Règlement relatif aux prestations et interventions facturables du Groupement SIS_SIS R 433 Edit. 01.01.2022

Annexe au Règlement relatif aux prestations et interventions facturables du Groupement SIS_SIS R 433.A01 Edit 01.02.2025